

Vœu du Conseil d'Administration du LP

La Rectrice de l'académie de Bordeaux a fait le choix cette année d'augmenter sensiblement le nombre d'heures supplémentaires. En effet, ce sont 2412 heures supplémentaires de plus qu'à la rentrée 2020 que les enseignants du second degré vont devoir absorber à la rentrée 2021. La Rectrice de Bordeaux affirme que les enseignants de l'Académie n'en font pas assez... Pourtant, ce que nous constatons quotidiennement, c'est que de nombreux collègues semblent épuisés, notamment dans le contexte actuel de crise sanitaire, mais aussi du fait de la mise en place des dernières réformes. Pour rappel, depuis la rentrée 2019, nous sommes soumis à 2 HSA « non refusables ».

Pour notre établissement, les HSA représentent plus de 11% de la DGH allouée. Cela correspond à plus de 2 heures supplémentaires par enseignant. La répartition de cette DGH fait apparaître des volumes d'HSA trop importants dans certaines disciplines, ainsi que des suppressions de postes. Il est fort possible également que cela entraîne notamment le refus de temps partiels pourtant essentiels à la bonne santé de certains collègues. Les conditions de travail des personnels de l'établissement, ainsi que les conditions d'études des élèves vont donc se dégrader !

Aujourd'hui, il est demandé aux membres élus de ce Conseil d'Administration, de se prononcer par un vote sur la répartition des moyens attribués à notre établissement pour la rentrée 2021. La proportion des HSA dans l'enveloppe globale étant trop importante, il est impossible, malgré la meilleure volonté du monde de ceux qui se sont attelés à la tâche, d'établir un Tableau de Répartition des Moyens Donnés correspondant à la fois aux réels besoins de nos élèves et aux capacités de nos collègues. Nous ne voulons pas être co-responsables de ces choix néfastes pour l'avenir des uns et des autres. C'est pourquoi, nous ne pouvons que voter CONTRE cette répartition proposée par notre chef d'établissement. Nous invitons également tous les autres élus de ce CA à prendre leurs responsabilités et à voter CONTRE ce TRMD.